

Règles d'ordre intérieur

1. Toute personne inscrite à une activité organisée par l'asbl LCDT doit connaître et adhérer au présent règlement d'ordre intérieur et s'y soumettre.
2. Toute personne âgée de moins de 18 ans désirant participer à nos activités doit joindre au bulletin d'inscription une autorisation écrite de ses parents ou de son tuteur légal.
3. La fiche médical doit être impérativement complétée et renvoyée avec le formulaire d'inscription.
4. Tout participant a charge de maintenir et de respecter la propreté et l'état de sites et locaux mis à sa disposition lors des activités de l'association. Dans cette optique et pas soucis de réalisme, les canettes, paquets de chips et emballages en tout genre ne seront pas admis sur le site des activités.
5. Tous les participants sont responsables de leurs actes et des conséquences de ceux-ci. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ne découlant directement des activités.
6. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration de biens propres.
7. Toute personne surprise en état d'ébriété ou sous l'effet d'une substance illicite sera passible d'exclusion sans remboursement possible.
8. Sont interdits d'accès toutes les zones désignées comme dangereuses par l'organisation (éventuellement balisées) ainsi que les propriétés privées en bordure de site.
9. Tout arme ou pièce d'armure doit être présentée aux organisateurs en début d'activité pour homologation.
10. Le paiement de l'inscription n'est récupérable que deux semaines avant la date de l'activité.
11. Le non respect d'un ou de plusieurs points du présent règlement pourra donner lieu à une exclusion ou à tout sanction décidée par les organisateurs et à eux seuls. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant pour tout raison leur semblant nécessaire, et ce sans avoir à justifier leur décision.

date

signature